L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 9 SEPTEMBRE

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord.

LAFAYETTE, capt. Roussan, samedi, 9 septembre.
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 23 sept.
VILLE DE PARIS, capt. Surmont, samedi, 7 oct.
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 21 octobre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $125; Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent, évitent, en ce qui concerne [illegible], les steamers de cette ligne évitent les transbordements des chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York,

ou à L. GRAND & CIE, Agent, 15 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Compagnie de Vapeurs HAMBOURGEOISE-AMÉRICAINE.

Communication entre le Hâvre et la Nouvelle-Orléans par voie de Santander et la Havane.

Les magnifiques et nouveaux steamers de la Compagnie : GERMANIA, capitaine Hebich ; SAXONIA, capitaine [illegible] ; VANDALIA, capitaine Franzen.

Partiront	de Hambourg	du Hâvre	Santander	N.-Orléans
Germania	Sept. 23	Sept. 26	Sept. 30	Nov. 1
Saxonia	Oct. 21	Oct. 24	Oct. 28	Nov. 29
Vandalia	Nov. 18	Nov. 21	Nov. 25	Déc. 27

Nous annoncerons les prochaines dates de départs de ces steamers.

Prix du passage, payable en or :

	Cabine	Entrepont
De la Nlle-Orléans à Santander, au Hâvre, à Southampton ou Hambourg	$150	$45
De Hambourg, du Hâvre, de Southampton, Santander à la Havane et à la Nlle-Orléans	150	40

On peut obtenir des billets de passage de Hambourg, du Hâvre ou de Santander, etc., en s'adressant aux agents.

E. RICHARD & BOAS, Agents Généraux pour le passage, 6 Barclay street, New York.

WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents Généraux, No 56 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Steamers entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, par la voie du Hâvre, Southampton et La Havane.

Les steamers du LLOYD de L'ALLEMAGNE DU NORD recommenceront leurs voyages réguliers comme suit :

De Brême.		De la N.-Orléans.
KOLN	6 Sept.	21 Octobre.
FRANKFURT	2 Oct.	11 Novembre.
HANOVER	20 Oct.	5 Décembre.
KOLN	3 Novembre	13 Janvier.
FRANKFURT	10 Décembre	10 Février.
HANOVER	2 Janvier	9 Mars.
KOLN	4 Février	6 Avril.

Ils toucheront au Hâvre et la Havane, en venant de Brême et, en s'en retournant à Brême, à la Havane et à Southampton pour débarquer et recevoir les passagers et le fret.

Les départs subséquents seront annoncés plus tard.

PRIX DU PASSAGE :

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle Orléans

Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 40 "

De la Nouvelle Orléans ou de la Havane à Southampton, au Hâvre et à Brême

Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane :

Chambres .... $50 en monnaie courante.
Entrepont .... 20 "

Les soussignés délivrent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre pour la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

CRESCENT CITY, ... Capt. Minor B. Crowel
SHERMAN, ... Capt. —
GEN'L MEADE, ... Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, ... Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI, ... Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS ...... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt. B. F. Bustick

partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer GEN. MEADE, Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, au face de la rue Jefferson SAMEDI le 9 septembre, à 5 h. P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres .... $50 00.
Entrepont .... 25 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, Glasgow, Hambourg et Brême.

Des billets de passage (de 1re classe et d'entrepont, (through ticket), pour Liverpool et le continent, se délivrent à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre à ce bureau.

Le steamer EMILY B. SOUDER suivra et partira le SAMEDI 16 septembre, à 5 h. P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à

LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune No. 190.

Pour New-York, directement

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, ST LOUIS.

Le steamer GEO. CROMWELL, S. L. Clapp, commandant,

partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE, 10 septembre, à 8 heures A. M.

Passage .... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. 41.

POUR PHILADELPHIE, via la Havane—Départ, SAMEDI, 16 septembre, à 6 heures du soir.

Le beau steamer, de première classe, JUNIATA, Capitaine Hoxie.

Pour fret ou passage, s'adresser à WM. CREEVY, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, Sam Ayles, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires. A Vicksburg le NATCHEZ reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 130 Commune.

Pour NATCHEZ et FORT ADAMS—deux voyages par semaine.—Le bateau de la malle WADE HAMPTON, A. G. Goddin, capitaine, R. G. Barclay et S. Hero commis.

Jours de départ pour Natchez et tous les débarcadères intermédiaires, tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à MM. SINNOTT & ADAMS, GEO. D. HITE, Agents.

Pour les Attakapas et l'Atchafalaya—Départ MERCREDI, 6 sept., à 5 heures P. M.

Prenant du fret et des passagers pour Simmesport, Churchville, Butte-à-la-Rose, et tous les débarcadères d'habitation sur la rivière Atchafalaya, le Bayou Chêne et le Bas Atchafalaya, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Cypremort, Jeanerette, Hubertville, la Nouvelle Ibérie, Fiory, Loreauville, Fausse Pointe, St Martinville, et tous les débarcadères sur la route.—Le bateau à vapeur, à passagers et tirant peu d'eau, PEERLESS.

Capitaine J. P. Forgay, commis. A. P. Trousdale, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. D. HITE, 17 rue Tchoupitoulas, J. K. CARLIN, No 4 "

Bateau semi-hebdomadaire, régulier, de Lobdell's Store, Baton Rouge et de la Côte.

Départ tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin, à dater de lundi, 10 juillet.—Pour Lobdell's Store, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la Côte. Le beau bateau à vapeur BART ABLE, capt. V. B. Baranco, commis Allen Jumel, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, No 21 du Commercial Place.

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête.

Partant tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. R. Greathouse, commis J. P. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 11, rue Conti.

Paquebot de Donaldsonville, trois fois par semaine—voyageant de jour, en allant ou en revenant.—Le beau bateau à vapeur, fin marcheur et à passagers HENRY TETE, capitaine Jos. Daifs, commis M. E. Landry—Partira de la Nouvelle-Orléans à midi, les lundis, mercredis et vendredis, et s'arrêtera à tous les débarcadères de la côte. A son retour il partira de Donaldsonville, les mardis, jeudis et dimanches, à 6 heures du matin.—Ne négligera de donner satisfaction à tout le monde. Pour fret ou passage, s'adresser à J. G. LANDRY, Secrétaire, No 25, rue Conti. Un commis se tiendra constamment à la levée, en face de la rue Conti, pour recevoir le fret.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche FLICKER.

Jos. P. Acosta, capitaine, P. A. Quintero et N. Z. Dupuis, commis. Partira de la Nlle Orléans tous les MERCREDIS matin à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Un commis receveur est toujours sur la Levée à la tête de la rue Conti, pour recevoir le fret.

Pour Vermillionville et les débarcadères du Bayou Vermillon, via le chemin de fer de la Louisiane, du Texas et Brashear, de Morgan.

Départ de Brashear, tous les JEUDIS, à l'arrivée du train de passagers d'Algiers.

STEAMER FLORA, Jesse Colleen, capitaine, Marius Tasse, commis.

Le fret est reçu tous les jours au pied de la rue Ste-Anne.

Tous les frets pour l'aller payables d'avance, et pour le retour payables contre livraison. Fret pour Vermillionville, au taux du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à THOS. A. STEPHENS, agent général du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.

Partant tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M.

Pour Ricoland, Pointe Michel et tous les débarcadères sur la route. Et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. pour Ricoland et les débarcadères sur la route.—Le beau steamer à passagers BELLE IDA, capitaine W. A. Monteu, commis J. B. O'Donald, partira comme il est dit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES WOOD, 25 rue Peters, entre Douane et Bienville.

TEXAS.

LIGNES DE Steamers de la Malle des E.-Unis, de Morgan.

Les steamers en fer suivants forment ces lignes : AGNES,—ALABAMA,—AUSTIN,—CLINTON, CITY OF NORFOLK,—HARLAN,—I. C. HARRIS,—W. G. HEWES,—HUTCHINSON,—JOSEPHINE,—MATAGORDA,—MORGAN,—SAINT MARY,—WHITNEY.

POUR GALVESTON & INDIANOLA.

Le steamer ST.-MARY, Capitaine J. B. LOCKWOOD,

Partira au pied de la rue St. Joseph LUNDI 11 septembre, à —

Le fret pour Galveston et Indianola est pris à des taux spéciaux.

Pour Brazos Santiago, via le Chemin de fer de Morgan, La. Texas de Brashear.

Le steamer I. C. HARRIS, Capt. S. P. Farwell,

Partira de Brashear à l'arrivée du train de 8 A. M. MARDI, 12 septembre.

Le consignataire payera la moitié de l'allége à Brasos.

Pour Rockport, Fulton, St. Mary's et Corpus Christi.

Le steamer I. C. HARRIS, Capt. S. P. FARWELL,

Le fret de St Mary's et de Corpus Christi est débarqué à Rockport.

Pour Galveston, route intérieure, pour les passagers et la malle.

Par la voie du chemin de fer de la Louisiane et du Texas de Morgan, et de Brashear.

Pour les Passagers et la Malle seulement.

LES PASSAGERS PRENNENT LE FERRY DU CHEMIN DE FER, au pied de la rue Ste. Anne, à 7 heures et demie du matin, et arrivent à 11 heures et demie du matin, à Brashear City, où ils prendront le steamer

JOSÉPHINE, Capitaine GEO. E. TRIPP, SAMEDIS, MARDIS et JEUDIS

On peut acheter des billets et retenir des chambres jusqu'à 5 heures du soir, tous les jours (excepté les dimanches) aux bureaux des agents, ou au débarcadère du ferry, le matin du jour du départ.

CHAS A. WHITNEY & CO., Agents, au coin des rues Magasin et Natchez, N. O.

Villes de Bains.

STEAMER DE LA LIGNE MORGAN.

Départs à partir de JEUDI, 24 août.

Le steamer LAURA partira comme suit du Lac Pontchartrain :

Le LUNDI, à l'arrivée du train de 8 heures du matin, allant directement jusqu'à Ocean Springs.

Le MARDI, à l'arrivée du train de 10 A.M. allant jusqu'à Pascagoula et s'arrêtant à tous les points intermédiaires excepté Ocean Springs.

Le JEUDI, à l'arrivée du train de 8 heures du matin, allant jusqu'à Biloxi, et s'arrêtant à tous les points intermédiaires.

Le VENDREDI, à l'arrivée du train de 8 heures du matin, allant jusqu'à Biloxi et s'arrêtant à tous les points intermédiaires.

Le SAMEDI, à l'arrivée du train de midi, allant jusqu'à Pascagoula et s'arrêtant à tous les points intermédiaires.

RETOUR.

Pour le retour, le steamer LAURA partira de Pascagoula, le DIMANCHE et le MERCREDI, à 2 P. M.

D'Ocean Springs, le DIMANCHE et le LUNDI soir.

De Biloxi, le JEUDI et le VENDREDI soir.

Le bateau de Mobile partira le SAMEDI, à l'arrivée du train de 2 heures de l'après-midi, et s'arrêtera à la Baie St. Louis et à la Passe-Christian.

Le steamer partant de Mobile le dimanche soir s'arrêtera également à la Baie St. Louis et à la Passe Christian. C. A. WHITNEY & Co., AGENTS, Au coin des rues Magasin et Natchez.

Pour Mobile.

Steamers de la Malle des Etats-Unis. —Ligne Morgan—

MARY, FRANCES. LOUISA, LAURA. SARAH.

CHANGEMENT DE PRIX.

Chambres, $5; Repas extra. Entrepont, $1 25.

Un des susdits steamers partira tous les jours, à l'arrivée du convoi du chemin de fer Pontchartrain, de 5 P. M.

On peut acheter des billets et retenir des chambres aux bureaux des consignées.

Connaissements pour la rivière Alabama et les points de l'intérieur de l'Alabama et de la Georgie. Tous les connaissements devront être signés avant 4 heures de l'après-midi pour les marchandises embarquées à 2 heures et demie ou le taux du fret au point de destination, sera celui de la localité.

Toutes les marchandises devront porter la destination en plein.

La ligne Morgan n'est pas responsable des marchandises au delà de Mobile.

L'assurance de marchandises à Mobile et de Mobile, gratis.

Les bateaux pour Mobile partant le Samedi s'arrêteront à la Baie St-Louis et à la Passe Christian. S'y arrêtera également le bateau partant de Mobile le Dimanche soir.

CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents, Coin Magasin et Natchez.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer CAMÉLIA, fin marcheur, de la malle des Etats-Unis, capitaine HANOVER, fera, pendant toute l'été, des excursions régulières, le DIMANCHE et le MERCREDI, aux localités ci-dessus. Il partira du Lac, le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée du train de 8 heures du matin. Il sera de retour le soir de ces mêmes jours, à temps pour le convoi de sept heures du soir.

Prix aller et retour .... $1.

Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.

Arrangement d'Eté.

Ligne de Steamers de la Malle des Etats-Unis, entre Mandeville et la N. O.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le steamer fin marcheur et à basse pression CAMELIA, capitaine Miller.

Partira pour les ports ci-dessus indiqués les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin ; les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin ; les MARDIS, VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 5 P. M., et le DIMANCHE par le train de 7 heures A. M.

Les voyages des LUNDIS et JEUDIS s'étendront aux vieux débarcadères, sur le Tchefuncte, pour Covington.

Retour : Il quittera le "Old Landing" les MARDIS et les VENDREDIS à 6 heures du matin, et Mandeville les LUNDIS, MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 3 heures du matin ; DIMANCHES et MERCREDIS, dans la soirée.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Le CAMELIA ira, pour le moment, à l'Old Landing, sur la Rivière Tchefuncte.

COHEN M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Au No 61 de la rue du Camp. Nlle-Orléans, 21 janvier 1871

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870 :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1870, viz :

Sur risques d'incendie	$262,080 [illegible]	
Sur risques de mer	46,465 64	
Sur risques de rivières	74,306 [illegible]	
		$384,[illegible] 11
A ajouter—		
Risques non expirés pour 1869	$1,811 [illegible]	$276,3[illegible] 41
A déduire—		
Risques non expirés pour 1870	$45,612 00	
Primes remboursées	914 [illegible]	
		46,[illegible]
Montant net des primes pr. 1870		$[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir		
Sur risques d'incendie	$76,[illegible]	
Sur risques de mer	51,005 61	
Sur risques de rivières	20,[illegible]	
		$150,510 09
Taxes	$23,913 79	
Dépenses générales	37,012 72	
Escompte de primes	14,[illegible]	
Intérêt de scrips	7,[illegible]	
Réassurances	3,114 [illegible]	
		$117,507 [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées, moins épargnes		6,789 04
		$274,776 [illegible]
En moins—		
Escompte et intérêt, profit et pertes		27,[illegible]
		314,7[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

La Compagnie a l'actif suivant, basé sur les plus bas prix du marché, au comptant, savoir : [illegible]

Total [illegible]

Comprenant les dividendes.

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 21 janvier 1871.

ANDREW HERO Jr., Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats (non encore payés) de profits, à partir du deuxième lundi de février 1871 ; de plus, cinquante pour cent sur le reste du scrip de l'année 1869, à payer à partir du troisième lundi de mars 1871. [illegible] sera payable à partir du 20 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président. JNO. G. GAINES, Vice-Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

—Directeurs :—

John G. Gaines,	R. J. Hart,
E. Mason,	Henry Renshaw,
J. H. Marks,	W. B. Seymour,
J. Weis,	S. B. Venables,
W. A. Kent,	Richard Flower,
Hugh Wilson,	Thomas Sloo.

Médicaments. NEWFOUNDLAND BITTER.

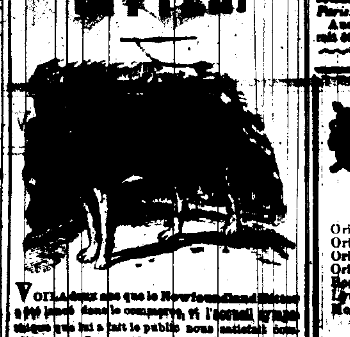

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de l'avoir épargné ni soins, ni temps, ni argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, dissent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou irritantes sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique ;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant bien 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades. Inutiles, usés et brûlés, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en les conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent : "C'était un honnête homme, laborieux, riche ; mais il s'est tué en buvant."

Se tuer en buvant ! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons : Cessez de boire des liqueurs fortes ; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée ; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles,

et les médecins qui commencent à en connaître les bienfaits le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants souffrent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison ; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et renommées par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas-ventre, en sont immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes et les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et prévenir d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfounland Bitter, son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable ; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

C'est à dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les chaleurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence maligne du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces fâcheuses causes de maladie, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter ; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, ET MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par charettes au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries et grandes de deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON, 49 & 51, Sycamore street, CINCINNATI, OHIO.

BRILLIANT" DE BUCK.

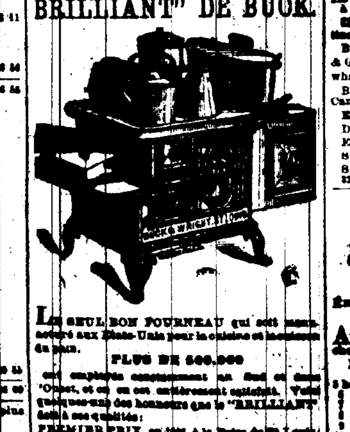

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et le chauffage.

PLUS DE 500,000

ont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités :

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis ; PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis ; MÉDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'État de la Louisiane ;

PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis. Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49 ...... RUE DU CAMP 49

Et achetez un "BRILLIANT."

H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grilles, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A ST-LOUIS, MISSOURI.

Officiers :

JAMES B. EADS, Président.
A. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
C. G. M. PATTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE, Agence, No 33 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

OFFICIERS :

F. H. HATCH, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
B. B. SIMMES, Sec. et Agent Général.

MÉDECINS SURVEILLANT

J. M. FOLWELL, M. D. J. S. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS :

E. T. Merrick,	C. H. Mason,
James Jackson,	Robert Hare,
J. A. Witz,	Thos. Fitzwilliam
F. A. Hatch,	Octave Voorhies
	B. B. Simmes.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la Vie.

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. E. GAILLARDET 8, [illegible], PARIS.

[M. Henri Gaillardet ... à Paris, ... parisiennes.

C'est à M. H. GAILLARDET ... Paris, &c.

Aucune annonce ... ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.]

L. LEGRAND

PARFUMEUR DES COURS DE FRANCE, DE RUSSIE ET D'ITALIE, [illegible], rue [illegible], Paris.

Parfums nouveaux [illegible], adoptés pour la Toilette.

Ayant obtenu la Médaille de mérite à l'Exposition universelle de Paris, 1867.

Oriza-Lys,	Oriza Dorée Fashion,	[illegible],
Oriza [illegible],	Oriza de l'Exposition,	[illegible],
Oriza [illegible],	[illegible],	[illegible],
Oriza [illegible],	[illegible],	[illegible],
Bouquet de foin fauché,	[illegible],	[illegible],
Lys de la vallée,	Héliotrope du Japon,	[illegible],
Bouquet de l'Inde,	Parfums de la Cour,	Bouquet de l'Impératrice.

Dépôt central à la Nouvelle-Orléans : Ducongé et chez tous les parfumeurs.

VELOUTINE CH. FAY, 9, Rue de la Paix.

POUDRE DE TOILETTE ADHÉRENTE ET INVISIBLE

Remplaçant les Poudres de Riz et de Paris avec avantage.

Une légère application suffit pour donner à la peau la fraîcheur et le velouté de la jeunesse.

5 Francs Boîte complète avec houppe.

Nouvelle-Orléans—M. Ducongé, et dans toutes les Parfumeries.

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, ... PRISES ET DIGÉRÉES EN MÊME TEMPS QUE LES MEILLEURS ALIMENTS ET LES BOISSONS LES PLUS FORTIFIANTES, ce qui permet à chacun de se purger, le repas est l'heure qui lui convient le mieux pour aider une purge dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les médecines ordinaires causent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les Pilules Dehaut d'un usage populaire. Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ne purgent agréablement qu'avec des avantages importants que le traitement donne dans les maladies chroniques telles que : asthme, catharre, dartres, ... bile, engorgements, migraine, scrofules, &c., &c., parce que la faiblesse nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (Voir la Brochure qui se donne gratuitement.) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 4 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du Faubourg St. Denis, No 147.

A NEW YORK, chez MM. JOHN MILHAU, Broadway, et Fougera Frères, pharmaciens.

Des DÉPÔTS de nos PILULES sont établis pour la VENTE en GROS et DEMI GROS, chez M. DUCONGÉ, droguiste, M. MAUNSELL & Co. No 8 rue de Chartres, SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, et pour le DÉTAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

VIN DE QUINQUINA D'ABBADIE

Recommandé aux natures faibles, anémiques, aux convalescents, dans les chloroses, les gastralgies et contre les fièvres rebelles.—Paris, 21, rue Sainte-Appoline.—New Orleans : chez Ducongé.

SIROP DE [illegible] LABÉLONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (Pneumonies, Catarrhes pulmonaires, Asthmes, Bronchites nerveuses, Coqueluches, etc.).

Dépôt : Pharmacie Labélonye et Ce, 99, rue d'Aboukir, — Paris.

DÉPÔTS : à la NOUVELLE-ORLÉANS, chez MM. SEGUIN — MENTEUSE — DUCONGÉ, droguistes ; NEW-YORK : M. COUCHNEY, Liberty Street, 63, et dans les principales pharmacies de chaque ville.

DRAGÉES DE CUBEBINE au COPAHU et LABÉLONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS

[illegible]

Dépôt : Pharmacie Labélonye et Ce, 99, rue d'Aboukir. — Paris.

Dépôts : à la Nouvelle-Orléans, chez MM. Seguin — Menteuse — Ducongé, droguistes ; New-York : M. Couchney, Liberty Street, 63, et dans les principales pharmacies de chaque ville.

DRAGÉES DE GÉLIS & CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1846 et en Juillet 1858, que les Dragées de Gelis et Conté sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou Pâles couleurs), des Pertes blanches, de la Débilité de tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.

Dépôt : Pharmacie Labélonye et Ce, 99, rue d'Aboukir. — Paris.

Dépôts : à la Nouvelle-Orléans, chez MM. Seguin — Menteuse — Ducongé, droguistes ; New-York : M. Couchney, Liberty Street, 63, et dans les principales pharmacies de chaque ville.

DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

[illegible]

RACAHOUT DES ARABES DE DELANGRENIER de PARIS

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Voyageurs

ATTENTION !!

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Et celui du Mississippi Central,

ONT leurs wagons de passagers et de bagages sur toute la longueur des voies, avec un seul changement jusqu'à New-York et les points intermédiaires.

Le convoi express de 7.45 heures du matin part de la Nlle-Orléans tous les jours (le dimanche excepté).

Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au-delà.

Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.

Le convoi de la malle de 5 30 h. du soir se relie aux heures indiquées à

L'Express "LIGHTNING", pour tous les points, du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ces chemins de fer transportent la grande malle du Nord.

Et vont à New-York en 67 heures !

Chars dortoirs neufs et élégants, jusqu'à Humboldt, Tenn., Cleveland, Tenn., et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans à [illegible] A. M.

Le convoi malle à 10 heures P. M.

Bagage "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston—Bureaux du N. O. J. & G. N. Rail-Road et du Mississippi Central, au wharf de la ligne Morgan.

Bureaux, à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt.

E. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
D. B. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
E. Q. SEWALL, Sur.-gén. Ch. de fer Jackson.
S. E. CAREY, Ag.-gén. fret Ch. de fer Jackson.
S. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.

Chemin de fer Pontchartrain.

[illegible]

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir du 2 juillet 1871, les convois de ce chemin partiront comme suit :

DU LAC. DE LA VILLE.

[illegible]

Un char à vapeur partira de la rue Girod tous les dimanches matin à 6 heures.

Un char à cheval partira [illegible]

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du char.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 25 cents [illegible]

THOS. G. DIMITRY, Assistant-Surintendant.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Changement des heures de départ.

A DATER du LUNDI, 15 Mai 1871, les convois de passagers partiront comme suit :

[illegible]

WM. DE DELL, Agent pour les billets.

J. B. HENDRICK, Surintendant-général.

CHARTE De la Compagnie "Crescent Express and Transfer Co."

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu, que ce vingt-quatrième jour de juin, Anno Domini, dix-huit cent soixante-onze, par-devant moi, Me Robert C. Mott, notaire public, de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ... sont personnellement comparus et ont signé les présentes ... les personnes dont les noms et résidences sont ci-après ...

[illegible]

ARTICLE I. [illegible]

ARTICLE II. [illegible]

ARTICLE III. [illegible]

ARTICLE IV. [illegible]

ARTICLE X. [illegible]

ARTICLE XI. [illegible]

ARTICLE XII. [illegible]

R. C. MOTT, Notaire Public.

Pour copie conforme, R. C. MOTT, Notaire Public.

Louisiana Mutual Insurance Company.

Seventeenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement :

Total premiums for the year ending 28th February, 1871 ...... [illegible]

Viz : Fire Premiums / Marine " / River " [illegible]

Net Premiums [illegible]

Fire Losses / Marine Losses / River Losses [illegible]

Net Profits [illegible]

The Company have the following Assets [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.

J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this [illegible] of March, 1871.

A. DUPLESSIS, CUVILLIER, Notary Public.

Six per cent. interest on the outstanding certificates of scrip will be paid to the holders thereof [illegible]

J. P. ROUX, Secretary.

Board of Trustees elected on 2nd February 1871 :

Chas. Briggs,	Chas. Lafitte,
Alex. Brother,	John G. Watts,
Geo. A. Fosdick,	Geo. Pandely,
E. Briggs,	[illegible],
F. Alexander,	M. F. Given,
A. [illegible],	W. G. Hale,
Geo. W. Hynson,	Thos. H. Hunt,
[illegible],	Chs. Renaud,
Geo. W. Byrnes,	D. Johnson,
S. [illegible],	R. R. Howard,
Henry J. Foster,	John Hawe,
[illegible],	John Roche,
[illegible],	G. D. Fisher,
A. Thomas,	Wm. Gordon,
Frank Williams,	G. Thomassen,
Thomas Byrne,	Richard Nugent.

CHARTER of the St. Louis Hotel Association.

BE IT KNOWN, That on this the [illegible] day of June, in the year of our Lord one thousand eight hundred and seventy-one, and of the Independence of the United States of America the ninety-fifth.

Before me, [illegible], a Notary Public, duly commissioned and sworn, in and for the city and the parish of Orleans, therein residing, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that, availing themselves of the general provisions of the laws of this State concerning the organization of corporations, they have covenanted and agreed to form among themselves, and that they do by these presents form and constitute [illegible] and such others as may hereafter become associated with them by mutual consent, and by subscription to these articles, or to the books of subscription of the Association, or by purchase, transfer, or otherwise, a corporation under the general laws of the State of Louisiana, providing for the organization of corporations for works of public improvement and for other purposes, and they do hereby declare the following articles to be the Constitution and Charter of the said corporation.

ARTICLE I.

The name, style and title of said corporation shall be "THE ST. LOUIS HOTEL ASSOCIATION," and the domicil of the said corporation is hereby established and fixed in the city of New Orleans.

The President of said corporation, or in case of his absence from the city, the Secretary is hereby designated as the proper officer on whom citations and all other legal process may be served.

ARTICLE II.

The purposes and objects of said Association are declared to be the following, to-wit : First : To purchase in the name of the said Association from the Citizens' Bank of Louisiana, a body corporate of this State, all that portion of ground situated in the Second District of this city, fronting on St. Louis, Royal and Chartres streets, and including the building known as the St. Louis Hotel, and also the lot or portion of ground situated in the same square and fronting on Toulouse street, and the buildings thereon, known as the late [illegible], the Citizens' Bank of Louisiana, [illegible] the property, improvement and embellishment of the city of New Orleans, by the construction of works of public utility and advantage in that part of the said city ; and for the purposes aforesaid, to make, so soon as the title to the said described property shall have been acquired by the said Association, all the repairs, improvements and new constructions necessary to re-establish and to put into operation the spacious Hotel in St. Louis street, for the accommodation at moderate rates of merchants, families and guests and strangers in a central and populous part of the city of New Orleans ; and also to make all the necessary changes, alterations, new constructions and repairs in the building on Toulouse street, so as to attach a spacious and convenient Bath-house attached and appertaining to the said St. Louis Hotel. And further, when deemed advisable, to purchase all other real estate for the purposes of the Association.

ARTICLE III.

The capital stock of the said Association is hereby fixed at the sum of THREE HUNDRED THOUSAND DOLLARS, divided into TWELVE THOUSAND SHARES, of twenty-five dollars each, with the privilege of extending the said capital stock to FIVE HUNDRED THOUSAND DOLLARS, to be paid for by the subscribers to the said Association at the time and in the manner hereinafter provided for.

ARTICLE IV.

All persons who have already subscribed to the capital stock of this Association, shall on the Fifteenth day of June instant, pay twenty per cent on the amount of their subscription ; and all persons who shall hereafter subscribe, shall at the time of subscribing, pay into the Board of Managers of the said Association twenty per cent on the amount of their subscription ; and the remainder of said subscriptions shall be paid in such amounts and at such times as may be called for by the Board of Managers, [illegible] after the organization of said corporation, in instalments not exceeding twenty per cent. of the amount subscribed. The first instalment, after the payment of twenty per cent. as above stipulated, of all such subscribers who have already subscribed or who shall hereafter subscribe to said capital stock, shall not be called for before the first day of October next, eighteen hundred and seventy-one. No instalments shall be called for without thirty days' previous public notice being given to the stockholders by advertisements in French and English, published once a week in one of the newspapers published in New Orleans ; and in default of payment of, or refusal to pay any instalments, as above provided for, after such notice, and without further putting in default, the stock of the party neglecting or refusing to pay, and all interests and benefits appertaining to the same shall be forfeited to the said Association. Nevertheless, the Board of Managers may extend, and they are hereby authorized to extend the time of payment of any instalment due and called for, should they deem it proper or expedient, or to remit the forfeiture on payment of the instalment due.

ARTICLE V.

The business of the said Association shall be conducted, and managed by a Board of seven Managers, who shall elect a President and such other officers as they may deem necessary for the purposes of said Association, and all other officers shall hold their office during the good pleasure of the Board, and may be dismissed ...

The limit of subscription of the Association shall be limited by the Board of Managers or otherwise appointed by these presents, until the capital stock subscribed shall amount to THREE HUNDRED THOUSAND DOLLARS.

ARTICLE VI.

The Board of Managers of the said Association shall be composed of Seven Members, to be chosen by the Stockholders at the first election after the organization and at the office of the Association in this city, and they shall remain in office until their successors are duly elected and have qualified. [illegible]

ARTICLE VII.

The Board of Managers shall have the right to make all by-laws and regulations that they deem necessary for the management and general interest of the Corporation [illegible]

ARTICLE VIII. [illegible]

ARTICLE IX.

The Secretary of the said Association shall perform the duties and functions of Treasurer. [illegible]

ARTICLE X.

On the First day of February 1872, and in each and every year thereafter, on the first day of February, the Board of Managers shall publish in one of the newspapers in this city a summary statement of the affairs of the said Association, showing the receipts and disbursements made, and the true situation of the said Association. [illegible]

ARTICLE XI.

This corporation shall continue for the term of Twenty-five years from the execution of the present act of incorporation, and from the recording of the same, as required by law, in the office of the Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, where the domicil of said Corporation is established, unless the said Corporation be dissolved as hereinafter provided for.

ARTICLE XII.

The present act of incorporation may be modified, altered or amended, and all additions, alterations or amendments may be made to this charter, and the said Association may also be dissolved at any general meeting of the stockholders [illegible]

ARTICLE XIII.

At the Expiration of this Charter, or sooner, in case the said Association should be dissolved, as hereinbefore provided by the vote of three-fourths of all the stock, its affairs shall be liquidated [illegible]

[illegible]

The Cause and Cure of Consumption.

THE primary cause of Consumption is derangement of the digestive organs. This derangement produces deficient nutrition and assimilation. I mean that process by which the aliment of the food is converted into blood, and thence into the solids of the body. Persons with digestion thus impaired, having the slightest predisposition to pulmonary disease, or if they take cold, will be very liable to have Consumption of the Lungs in some of its forms ; and I hold that it will be impossible to cure any case of Consumption without first restoring a good digestion and healthy assimilation. The very first thing to be done is to cleanse the stomach and bowels from all diseased mucus and slime, which is clogging these organs so that they cannot perform their functions, and then rouse up and restore the liver to a healthy action. For this purpose the surest and best remedy is Schenck's Mandrake Pills. These Pills clean the stomach and bowels of all the dead and morbid slime that is causing disease and decay in the whole system. They will clear out the liver of all diseased bile that has accumulated there, and rouse it up to a new and healthy action, by which natural and healthy bile is secreted.

The stomach, bowels, and liver are thus cleansed by the use of Schenck's Mandrake Pills ; but there remains in the stomach an excess of acid, the organ is torpid and the appetite poor. In the bowels the lacteals are weak, and requiring strength and support. It is in a condition like this that Schenck's Seaweed Tonic proves to be the most valuable remedy ever discovered. It is alkaline, and its use will neutralize all excess of acid, making the stomach sweet and fresh ; it will give permanent tone to this important organ, and create a good, hearty appetite, and prepare the system for the first process of a good digestion, and ultimately make good, healthy, living blood. After this preparatory treatment, what remains to cure most cases of Consumption is the free and persevering use of Schenck's Pulmonic Syrup. The Pulmonic Syrup nourishes the system, purifies the blood, and is readily absorbed into the circulation, and thence distributed to the diseased lungs. There it ripens all morbid matters, whether in the form of abscesses or tubercles, and then assists Nature to expel all the diseased matter, in the form of free expectoration, when once it ripens. It is then, by the great healing and purifying properties of Schenck's Pulmonic Syrup, that all ulcers and cavities are healed up sound, and my patient is cured.

The essential thing to be done in curing Consumption is to get up a good appetite and a good digestion, so that the body will grow in flesh and get strong. If a person has diseased lungs, a cavity or abscess there, the cavity cannot heal, the matter cannot ripen, so long as the system is below par. What is necessary to cure is a new order of things, a good appetite, a good nutrition, the body to grow in flesh and get fat ; then Nature is helped, the cavities will heal, the matter will ripen and be thrown off in large quantities, and the person regain health and strength. This is the true and only plan to cure Consumption, and if a person is very bad, if the lungs are not entirely destroyed, or even if one lung is entirely gone, if there is enough vitality left in the other to heal up, there is hope.

I have seen many persons cured with only one sound lung, live and enjoy life to a good old age. This is what Schenck's Medicines will do to cure Consumption. They will clean out the stomach, sweeten and strengthen it, get up a good digestion, and give Nature the assistance she needs to clear the system of all the disease that is in the lungs, whatever the form may be.

It is important that while using Schenck's Medicines, care should be exercised not to take cold ; keep in-doors in cold and damp weather ; avoid night air, and take out-door exercise only in a genial and warm sunshine.

I wish it distinctly understood that when I recommend a patient to be careful in regard to taking cold, while using my Medicines, I do so for a special reason. A man who has but partially recovered from the effects of a bad cold is far more liable to a relapse than one who has been entirely cured ; and it is precisely the same in regard to Consumption. So long as the lungs are not perfectly healed, just so long is there imminent danger of a full return of the disease. Hence it is that I so earnestly caution pulmonary patients against exposing themselves to an atmosphere that is not genial and pleasant. Confirmed Consumptives' lungs are a mass of sores, which the least change of atmosphere will inflame. The grand secret of my success with my Medicines consists in my ability to subdue inflammation instead of provoking it, as many of the faculty do. An inflamed lung cannot, with safety to the patient, be exposed to the biting blasts of Winter or the chilling winds of Spring or Autumn. It should be carefully shielded from all irritating influences. The utmost caution should be observed in this particular, as without it a cure under almost any circumstances is an impossibility.

The person should be kept on a wholesome and nutritious diet, and all the Medicines continued until the body has restored to it the natural quantity of flesh and strength.

I was myself cured by this treatment of the worst kind of Consumption, and have lived to get fat and hearty these many years, with one lung mostly gone. I have cured thousands since, and very many have been cured by this treatment whom I have never seen.

About the first of October I expect to take possession of my new building, at the Northeast corner of Sixth and Arch streets, where I shall be pleased to give advice to all who may require it.

Full directions accompany all my Remedies, so that a person in any part of the world can be readily cured by a strict observance of the same.

J. H. SCHENCK, M. D., Philadelphia.

E. J. HART & CO., 73, 75 and 77 Tchoupitoulas street, New Orleans, Wholesale Agents.

TWENTY-SECOND ANNUAL STATEMENT OF THE Crescent Mutual Insurance Co.

NEW ORLEANS, May 10, 1871.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1871 : [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this [illegible] day of May. W. V. EVANS, Second Justice Peace.

The Board of Trustees resolved to pay interest at Six Per Cent. in cash on all outstanding certificates of Scrip, and also to pay in cash FIFTY PER CENT. of the Scrip of 1866, to the legal holders thereof, on and after the first Monday in May next.

They have also declared a Scrip Dividend of FIFTY PER CENT. on the earned premiums [illegible]

THOS. A. ADAMS, President. SAML. B. NEWMAN, Vice President. HENRY V. OGDEN, Secretary.

TRUSTEES :

[illegible]

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS, 166 CANAL STREET.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this [illegible] day of June, 1871. JOSEPH CUVILLIER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the [illegible] day of June, 1871, it was resolved to declare a Scrip Dividend of THIRTY PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1871, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. [illegible]

DIRECTORS :

[illegible]

Union Insurance Company OF NEW ORLEANS.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company of New Orleans, published as required by law and their charter.

Amount of Premiums received during the year ending April 30, 1871— [illegible]

The above statement is a correct transcript from the Books of the Company.

[illegible], President.

J. M. CRAWFORD, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 10th day of May, 1871.

E. G. GOTTSCHALK, Notary Public.

—DIRECTORS— [illegible]

$875,000

In Cash Gifts, to be Distributed by the Metropolitan Cash Prize Co.

EVERY TICKET DRAWS A PRIZE.

[illegible]

White Sulphur Springs.

GREENBRIER, WEST VIRGINIA.

[illegible]

Self Cursed and Upward.

The extraordinary increase that has taken place in the sale of Hostetter's Stomach Bitters during the past year, is another proof that our intelligent people, although they may try all things, hold fast only to that which is good. No amount of puffery can lift inferior articles to the position of standard specifics. To use the words of Tom Paine, they may go up like a rocket, but are sure to come down ignominiously like the extinguished stick. Hundreds of such nostrums have gone up and come down since the introduction of Hostetter's Stomach Bitters, beside the birth of a century ago. Yet it still remains the supreme tonic of the age. It has not, and never has had a rival in efficacy or popularity, and now stands at the head of all proprietary remedies manufactured on this side of the Atlantic. In every civilized community on this continent, or in South America, it is the accepted remedy for dyspepsia, bilious complaints, constipation, general debility, nervous weakness, and many other unpleasant or dangerous maladies. A medicine so widely extended is of course pirated and imitated by dealers without conscience or integrity.

Therefore, let every man and woman who desire to purchase the genuine Hostetter's Stomach Bitters, see to it that they have what they pay for, and not the poison of an infamous imposture. Look carefully at label, stamp, and name blown in the glass, and do not forget that the true article is sold in bottles only.

M. ELIE,

18 ...... ROYAL STREET 18

HAS always on hand a large assortment of PIANOS [illegible]

NEW ORLEANS DAILY BEE

DUPRE & LIMET, PUBLISHERS.

Office, No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, SEPTEMBER 9.

RATES OF ADVERTISING. [illegible]

THE WEEKLY BEE

Is published every Saturday morning, subscription, $3 per annum, in advance. Single copies, 10 cents.

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, SATURDAY, September 9, 1871.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Austin, Fruhm, for Indianola, via Galveston, C A Whitney & co.

Steamship I C Harris, Farwell, for Rockport, via Brazos Santiago, C A Whitney & co.

Steamship Liberty, Reed, for Baltimore, via Key West and Havana, Witherspoon, Moale & co.

Bark P J Carleton, Luce, for Liverpool, Henry, Kerr & co.

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship C A Whitney, Lewis, from Brashear City, to C A Whitney & co—1st district 10.

Steamship Austin, Fruhm, from Indianola, via Galveston, to C A Whitney & co 1st district.

Steamer Frances, Blakeslee, from Mobile.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Steamer Mixie, from Amite River—30 cords wood 40,000 feet lumber.

Schr Clementine, from Pascagoula—1000 bbls [illegible].

Schr Morning Light, from Amite River—[illegible] shingles, 8,000 staves.

Schr Kate Bailes, fm Blind River—25 cords wood.

Schr Kuhnert, fm Pearl River—25 cords wood.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Steamer Major White, fm Pearl River—40,000 feet lumber.

Schr Emma Jane, fm Pearl River—27,000 ft lumber.

Schr Rosemary, fm Tchefuncte—25 cords wood.

Barge Chester, fm Pearl River—30,000 bricks.

— STEAMBOATS —

Wm F Pitt, Brown, from Vicksburg.
Minnie, Albert, from Lower Coast.
H Tete, Dalferes, from Donaldsonville.
Citizen Sutton, McCord, from St Louis.
Frank Pargoud, Tobin, from Natchez.
Trenton, Spane, fm Washington.

BELOW COMING UP.

Ship Pedro Mandell (Spanish), Amengual, 11 days from Havana, in ballast, to master—

Brig Caroline Gray, Thorndike, from Rockland, Me., to Thorndike, Norton & co.

PASSENGERS.

(By Telegraph.)

Philadelphia, Sept 8—To Wm Creevy—Steamship Pioneer sailed for N O at 2 P M yesterday.

EXPORTS.

BALTIMORE, VIA KEY WEST AND HAVANA—Per steamship Liberty—For Baltimore— [illegible]

INDIANOLA VIA GALVESTON—Per steamship Austin—[illegible]

ROCKPORT, VIA BRAZOS SANTIAGO—Per steamship I C Harris—[illegible]

LIVERPOOL—Per bark P J Carleton—[illegible]

IMPORTS.

INDIANOLA AND GALVESTON—Per steamship Austin—[illegible]

LIVERPOOL—Per ship Rowantree—[illegible]

NEWPORT—Per ship [illegible]

MOBILE—Per steamer Frances—[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

VICKSBURG—Per steamer Wm F Pitt—[illegible]

NATCHEZ—Per steamer Frank Pargoud—[illegible]

LOWER COAST—Per steamer Minnie—[illegible]

WASHINGTON—Per steamer Trenton—[illegible]

DONALDSONVILLE—Per steamer Hy Tete—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.—[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R. R.—[illegible]

LIST OF VESSELS

SEPTEMBER 8, 1871.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK. [illegible]

BOSTON. [illegible]

PHILADELPHIA. [illegible]

BALTIMORE.

Steamship Cuba, Dukehart [illegible]

LIVERPOOL. [illegible]

LONDON. [illegible]

BRISTOL, ENG. [illegible]

GREENOCK. [illegible]

CARDIFF. [illegible]

BREMEN. [illegible]

VIGO. [illegible]

MARSEILLES. [illegible]

BORDEAUX. [illegible]

HAVRE. [illegible]

GENOA. [illegible]

TO PERSONS AFFLICTED WITH GOUT. LARTIGUE'S PILLS.

RECOMMENDED as a Specific against Gout and Rheumatism. Prescribed for more than 30 years by all the physicians of France. They relieve the pain. The most violent attacks within 24 or 28 hours, diminish the frequency of the attacks, and very often bring about a perfect cure, as proven by the published accounts of Messrs. [illegible], Chevalier of the Legion of Honor, a pamphlet in 8vo, distributed gratuitously.)

Genuine Deposit. At the Proprietor's Drug Store, No. 6 Jacob street, Paris. At New Orleans For sale at Messrs. Ducongé, Schwab, [illegible] & Co., and in all the Drug Stores.

New Orleans Mutual Insurance Company.

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

Eleventh Annual Statement.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement: [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. W. HINCKS, Secretary. J. TUYES, President.

Sworn to and subscribed before me this 13th day of January, 1871. JOHN MONTAMAT, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the [illegible] day of January, 1871, it was resolved to declare a dividend [illegible]

DIRECTORS :

GEO. URQUHART,	A. MAYRO,
A. ROCHEREAU,	PLACIDE FORSTALL,
G. W. BABCOCK,	ABEL REICHARD,
T. B. BLANCHARD,	A. MILTENBERGER,
A. SCHREIBER,	W. B. SCHMIDT,
CHS. LAFITTE,	J. TUYES.

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans

61 CAMP STREET.

NEW ORLEANS, January [illegible], 1871.

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company submit the following statement [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.

THOS. ANDERSON, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 21st day of January, 1871.

ANDREW HERO, Jr., Notary Public.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent interest on the outstanding Certificates of Profits, on and after the second Monday in February, 1871 ; also, Fifty per cent. of the balance of the Scrip of the year 1869, payable on and after the third Monday of March, 1871, and a dividend of [illegible] per cent. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1870, for which certificates will be issued on and after the 20th day of March next.

THOMAS SLOO, President.

JNO. G. GAINES, Vice President.

THOS. ANDERSON, Secretary.

—DIRECTORS—

John G. Gaines,	R. J. Hart,
E. Mason,	Henry Renshaw,
J. H. Marks,	W. B. Seymour,
J. Weis,	S. B. Venables,
W. A. Kent,	Richard Flower,
Hugh Wilson,	Thos. Sloo.

Office Louisiana Branch MOUND CITY Mutual Life Insurance Company

OF ST. LOUIS, MO.

Officers :

JAMES B. EADS, President.
A. M. BRITTON, Vice President.
S. W. LOMAX, Secretary.
C. G. M. PATTON, General Agent.

LOUISIANA BRANCH :

Agency 33 Carondelet street, New Orleans.

Officers.

F. H. HATCH, President.
E. T. MERRICK, Vice President.
B. B. SIMMES, Sec'y and State Agent.

MEDICAL EXAMINERS.

J. M. FOLWELL, M. D. J. S. RITCHIE, M. D.

DIRECTORS :

E. T. Merrick,	C. H. Mason,
James Jackson,	Robert Hare,
J. A. Witz,	Thomas Fitzwilliam,
F. H. Hatch,	Octave Voorhies.
	B. B. Simmes.

All Mutual Life Policies issued by this Company.